

Répertoire des stages et des formations en entreprise

Orientation

o.1 Stage d'observation et de découverte
Un jour à une semaine

o.2 Stage d'expérimentation
Plus d'une semaine à 4 semaines maximum

Formation

f.1 Formation professionnelle initiale
avec CFC (Apprentissage) 3 à 4 ans

f.2 Formation professionnelle initiale
avec Attestation fédérale (AFP) 2 ans

Insertion

i.1 Stages d'insertion Quelques mois à 1 an

i.11 Formation 3 mois

i.12 Professionnel 6 mois

i.13 Intégration professionnelle 1 semaine à 6 mois

i.14 Stage de transition professionnelle
duale 10 mois

i.15 Stage de préqualification 1 à 10 mois

■ Les stages d'orientation

Cette première approche permet de connaître les motivations et les prédispositions requises pour exercer un métier.

Destinés principalement à une population jeune, ou à des adultes en processus d'orientation, les stages d'orientation aident à faire un choix en connaissance de cause.

Stage d'observation et de découverte

Descriptif

Durée • Un jour à une semaine.

Objectifs • Approche d'un métier ou d'un domaine professionnel sur le terrain pour une première information.
 • Ces stages sont, en principe, la suite logique des Rencontres d'information professionnelle de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Ils visent à confirmer ou infirmer un intérêt pour une activité. Cette démarche aide à la construction d'un projet d'orientation.

Public-cible • Elèves en fin de scolarité obligatoire de l'enseignement public et privé (10^e qui ont 13 ans révolus, 11^e du Cycle d'orientation, classes ateliers, ...).
 • Elèves en provenance de l'enseignement postobligatoire public et privé.
 • Jeunes ou adultes en rupture scolaire ou professionnelle.
 • Adultes en processus de réorientation.

Engagement de l'entreprise

Contenu L'entreprise s'engage à établir un dialogue avec le-la stagiaire.
Encadrement Dans ce but, le-la responsable désigné-e par l'entreprise:
Evaluation

- Accueil**
- Explique ses activités (biens ou services produits)
 - Présente la place de son entreprise dans la branche économique
 - Fait visiter ses bureaux, ateliers, laboratoires
- Encadrement**
- Permet de découvrir la profession choisie
 - Donne la possibilité de s'essayer à l'exécution de travaux simples
 - Met en évidence les aspects positifs du métier et les difficultés
 - Favorise les contacts avec les employé-e-s et les apprenti-e-s
- Evaluation**
- Réserve un quart d'heure qui permet de faire un bilan du stage avec le-la stagiaire et répondre à ses dernières questions
 - Remplit le formulaire d'évaluation avec le-la stagiaire.

Contrat Non.

Rémunération Non.

Assurance Le-la stagiaire doit être assuré-e contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident.

Attestation Le formulaire d'évaluation permet au-à la stagiaire scolarisé-e de justifier son absence aux cours.

Préparation
au stageEngagement de l'institution responsable du-de la stagiaire

Les candidat-e-s bénéficient d'une préparation au stage :

- Validation du projet (adéquation avec le parcours scolaire, démarches effectuées pour l'élaboration du projet, capacité à exprimer sa motivation).
- Préparation du-de la futur-e stagiaire à vivre cette expérience sur le terrain : connaissance des exigences de l'entreprise, initiation aux règles élémentaires de la vie professionnelle, entraînement à la prise d'informations et à l'expression de sa motivation.

Assurance

Dans certains cas, l'institution responsable du-de la stagiaire l'assure contre les accidents professionnels et, éventuellement, en cas de déprédation de matériel. La rubrique assurance est définie avant le stage entre l'institution organisatrice et l'entreprise. Le-la stagiaire sera informé-e sur les dispositions prises.

Bilan

Un bilan est fait avec le-la stagiaire (par l'institution responsable du stage) pour savoir si le stage a confirmé son intérêt pour l'activité ou si d'autres pistes doivent être explorées.

Les institutions responsables du stage d'observation et de découverte :

- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
 - Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) 1205 Genève Tél. 022 388 45 99
 - Tremplin-Jeunes 1205 Genève Tél. 022 546 71 80
 - Cap Formation 1205 Genève Tél. 022 388 44 00
 - GO Apprentissage 1205 Genève Tél. 022 388 44 00
- Cycle d'orientation
 - CO Montbrillant 1201 Genève Tél. 022 388 20 00
 - CO Aubépine 1205 Genève Tél. 022 388 40 00
 - Classes intégrées C.O. – CLI CO 1205 Genève Tél. 022 388 67 00
- Ecole de culture générale
 - Henry-Dunant 1203 Genève Tél. 022 388 59 00
 - Jean-Piaget 1224 Chêne-Bougeries Tél. 022 388 78 00
 - Ella-Maillart 1204 Genève Tél. 022 546 29 70
 - Aimée-Stitelmann 1228 Plan-les-Quates Tél. 022 388 20 50
- Collège de Genève
 - Collège de Saussure 1213 Petit-Lancy Tél. 022 388 43 00
- SEMOLAC – Assoc. PRO-JET 1260 Nyon Tél. 022 365 61 61
- SEMO – Croix-Rouge 1227 Les Acacias Tél. 022 308 16 60
- SEMO – OSEO 1227 Carouge Tél. 022 304 13 40
- Centre de Formation Pré-professionnelle (CFPP) 1203 Genève Tél. 022 388 73 20
- Antenne VIA - rive gauche 1205 Genève Tél. 022 320 76 30
- Antenne VIA - rive droite 1201 Genève Tél. 022 732 42 00
- Cap Emploi - OSEO 1233 Bernex Tél. 022 757 47 12
- DGOEJ Unité d'assistance personnelle 1227 Carouge Tél. 022 593 57 00
- Etablissements publics pour l'intégration (EPI) - service socioprof. 1227 Carouge Tél. 022 300 27 31
- Onex Solidaire - OSEO 1213 Onex Tél. 022 870 00 61
- ACCES II - Serv. de l'acc. et de l'ens. sec. II 1201 Genève Tél. 022 388 12 60
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Conches 1230 Conches Tél. 022 388 24 76
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Uldry 1224 Chêne-Bougeries Tél. 022 388 24 57
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Lancy 1212 Grand-Lancy Tél. 022 388 67 34
- CFP SHR 1213 Petit-Lancy Tél. 022 388 82 67
- ECPS (Ecole de pédagogie spécialisée) 1205 Genève Tél. 022 388 67 00
- ECOFP (école orient& form. pratique) St-Gervais 1201 Genève Tél. 022 906 85 20
- CCDV (Ctre compétences déficits visuels) 1231 Conches Tél. 022 388 21 33
- CCS (Ctre compétences en surdité) 1202 Genève Tél. 022 388 79 70
- La Clairière 1214 Vernier Tél. 022 546 87 20
- Fondation Sgipa 1231 Conches Tél. 022 346 33 88
- Projets Emploi Jeunes Carouge 1227 Carouge Tél. 022 307 93 70

Stage d'expérimentation

Descriptif

Durée • Plus d'une semaine à 4 semaines maximum.

Objectifs • Permettre au-à la stagiaire de confronter ses attentes aux exigences du métier et de l'entreprise.

• Vérification d'un projet scolaire et professionnel par un-e spécialiste du métier.

Public-cible

• Elèves en fin de scolarité obligatoire de l'enseignement public et privé (10^e qui ont 13 ans révolus, 11^e du Cycle d'orientation, classes-ateliers, ...).

• Elèves en provenance de l'enseignement postobligatoire public et privé.

• Jeunes ou adultes en rupture scolaire ou professionnelle.

• Adultes en processus de réorientation.

Engagement de l'entreprise

Contenu L'entreprise s'engage à établir un dialogue avec le-la stagiaire.

Encadrement Dans ce but, le-la responsable désigné-e par l'entreprise :

Evaluation

Accueil

- Explique ses activités (biens ou services produits)
- Présente la place de son entreprise dans la branche économique
- Fait visiter ses bureaux, ateliers, laboratoires

Encadrement

- Permet de découvrir la profession choisie
- Donne la possibilité de s'essayer à l'exécution de travaux simples
- Met en évidence les aspects positifs du métier et les difficultés
- Favorise les contacts avec les employé-e-s et les personnes en formation

Evaluation

- Remplit le document d'évaluation ou le rapport de stage remis par l'institution organisatrice.

Contrat Selon l'institution.

Rémunération Selon contrat / convention.

Assurance Le-la stagiaire doit être assuré-e contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident.

Attestation Le document d'évaluation portant sur les qualités professionnelles mises en oeuvre pendant le stage doit être établi.

Les candidat-e-s bénéficient d'une préparation au stage :

- Validation du projet (adéquation avec le parcours scolaire, démarches effectuées pour l'élaboration du projet, capacité à exprimer sa motivation).
- Préparation du-de la futur-e stagiaire à vivre cette expérience sur le terrain : connaissance des exigences de l'entreprise, initiation aux règles élémentaires de la vie professionnelle, entraînement à la prise d'informations et à l'expression de sa motivation.

Dans certains cas, l'institution responsable du-de la stagiaire l'assure contre les accidents professionnels et, éventuellement, en cas de déprédation de matériel. La rubrique assurance est définie avant le stage entre l'institution organisatrice et l'entreprise. Le-la stagiaire sera informé-e sur les dispositions prises.

Un bilan est fait avec le-la stagiaire et l'entreprise pour savoir si le stage a confirmé son intérêt pour l'activité ou si d'autres pistes doivent être explorées. Dans certains cas un rapport de stage est demandé à l'entreprise.

Les institutions responsables du stage d'observation et de découverte :

- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
 - Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) 1205 Genève Tél. 022 388 45 99
 - Tremplin-Jeunes 1205 Genève Tél. 022 546 71 80
 - Cap Formation 1205 Genève Tél. 022 388 44 00
 - GO Apprentissage 1205 Genève Tél. 022 388 44 00
- Cycle d'orientation
 - CO Montbrillant 1201 Genève Tél. 022 388 20 00
 - CO Aubépine 1205 Genève Tél. 022 388 40 00
 - Classes intégrées C.O. – CLI CO 1205 Genève Tél. 022 388 67 00
- Ecole de culture générale
 - Henry-Dunant 1203 Genève Tél. 022 388 59 00
 - Jean-Piaget 1224 Chêne-Bougeries Tél. 022 388 78 00
 - Ella-Maillart 1204 Genève Tél. 022 546 29 70
 - Aimée-Stitelmann 1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 388 20 50
- Collège de Genève
 - Collège de Saussure 1213 Petit-Lancy Tél. 022 388 43 00
- SEMOLAC – Assoc. PRO-JET 1260 Nyon Tél. 022 365 61 61
- SEMO – Croix-Rouge 1227 Les Acacias Tél. 022 308 16 60
- SEMO – OSEO 1227 Carouge Tél. 022 304 13 40
- Centre de Formation Pré-professionnelle (CFPP) 1203 Genève Tél. 022 388 73 20
- Antenne VIA - rive gauche 1205 Genève Tél. 022 320 76 30
- Antenne VIA - rive droite 1201 Genève Tél. 022 732 42 00
- Cap Emploi - OSEO 1233 Bernex Tél. 022 757 47 12
- DGOEJ Unité d'assistance personnelle 1227 Carouge Tél. 022 593 57 00
- Etablissements publics pour l'intégration (EPI) - service socioprof. 1227 Carouge Tél. 022 300 27 31
- Onex Solidaire - OSEO 1213 Onex Tél. 022 870 00 61
- ACCES II - Serv. de l'acc. et de l'ens. sec. II 1201 Genève Tél. 022 388 12 60
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Conches 1230 Conches Tél. 022 388 24 76
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Uldry 1224 Chêne-Bougeries Tél. 022 388 24 57
- ECFP (Ecole de format. préprofes.) Lancy 1212 Grand-Lancy Tél. 022 388 67 34
- CFP SHR 1213 Petit-Lancy Tél. 022 388 82 67
- ECPS (Ecole de pédagogie spécialisée) 1205 Genève Tél. 022 388 67 00
- ECOFP (école orient&form. pratique) St-Gervais 1201 Genève Tél. 022 906 85 20
- CCDV (Ctre compétences déficits visuels) 1231 Conches Tél. 022 388 21 33
- CCS (Ctre compétences en surdité) 1202 Genève Tél. 022 388 79 70
- La Clairière 1214 Vernier Tél. 022 546 87 20
- Fondation Sgipa 1231 Conches Tél. 022 346 33 88
- Projets Emploi Jeunes Carouge 1227 Carouge Tél. 022 307 93 70

Les formations en entreprise et les stages de formation

La formation professionnelle en entreprise (apprentissage) permet d'obtenir un titre CFC ou AFP dans différentes professions.

Formation professionnelle initiale (apprentissage) avec Certificat fédéral de capacité (CFC)

Descriptif

C'est une formation de type dual (entreprise-école), plus connue sous le terme d'apprentissage. Cette formation s'inscrit dans le processus de formation professionnelle Suisse (LFPr), Loi fédérale entrée en vigueur le 01.01.2004). Cette loi prévoit que les formations d'une durée de 3 et 4 ans se terminent par un examen qui donne droit, en cas de réussite, au Certificat fédéral de capacité (CFC). Actuellement plus de cent professions sont accessibles par ce moyen de formation. Au-delà du CFC, des évolutions sont offertes en obtenant une Maturité professionnelle pour accéder aux Hautes écoles spécialisées.

Durée 3 et 4 ans, selon la profession.

Public-cible Jeunes et adultes.

Objectifs Apprendre un métier par la formation en entreprise, en alternance avec des cours en école professionnelle, en vue de l'obtention d'un CFC.

Titre obtenu La réussite de l'examen de fin de formation donne droit au Certificat Fédéral de Capacité(CFC).

Engagement de l'entreprise

Devenir entreprise formatrice Pour former un-e apprenti-e, l'entreprise doit obtenir une autorisation délivrée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Les conditions à remplir sont:

- Disposer d'infrastructures et d'activités appropriées
- Disposer d'un formateur ou d'une formatrice qualifié-e et ayant obtenu l'Attestation fédérale de formateur/trice d'apprenti-e-s (EduPros)

Contrat Un contrat d'apprentissage (art. 344 à 346 du CO) est conclu entre l'apprenti-e et l'entreprise ou les entreprises formatrice-s. Le début de la formation doit coïncider avec le début des cours théoriques de l'école professionnelle (fin du mois d'août). Le contrat doit être approuvé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à Genève. Les formulaires officiels sont à disposition auprès de cet Office ou téléchargeables sur www.ge.ch/ofpc

Programme et suivi L'entreprise:

- Forme l'apprenti-e à l'exercice de la profession, conformément aux règles du métier, selon le programme fixé par l'ordonnance fédérale et le guide méthodique
- Évalue tous les six mois, par un rapport écrit, le niveau de formation atteint, la conduite et les aptitudes générales à exercer la profession choisie
- Renseigne l'apprenti-e sur ses droits et obligations
- Pratique le dialogue et répond à toutes les questions
- Accorde le temps nécessaire à l'apprenti-e pour suivre les cours théoriques et pratiques
- Collabore avec les représentants légaux, si la personne est mineure, avec les représentants de l'OFPC et de l'école professionnelle.

Formation de formateur-trice

Le formateur ou la formatrice de l'entreprise doit suivre un cours de formation mis sur pied par l'OFPC. (EduPros) Ce cours débouche sur une attestation fédérale de formateur/trice en entreprise. Des possibilités de dispense existent.

Rémunération

- Le salaire est fixé dans le contrat.
- La plupart des associations professionnelles donnent des directives précises pour le salaire. Dans certaines professions, une convention collective fixe les salaires.
- Les charges sociales varient en fonction de l'âge de la personne en formation (moins de 18 ans ou plus de 18 ans).
- Toute personne en formation a droit à des vacances annuelles payées. Leur durée est fixée selon le CO et/ou le CCT.

Assurance

La personne en formation est assurée contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident. Ce point figure dans le contrat.

Le-la candidat-e

Démarches pour entrer en formation

- Postule auprès d'entreprises
- Effectue des tests d'aptitude lorsqu'ils existent
- Participe à un entretien d'embauche et, si nécessaire, remet un dossier personnel
- Passe une visite médicale confirmant l'aptitude à la profession choisie
- Signe un contrat d'apprentissage.

Engagement de l'institution

Suivi et contrôle de la formation

Le Service de la formation professionnelle de l'OFPC :

- Délivre les autorisations de former aux entreprises*
- Approuve le contrat d'apprentissage
- Accompagne les signataires du contrat du début à la fin de la formation*
- Contrôle la qualité et le bon déroulement de la formation*
- Met sur pied les examens intermédiaires et de fin de formation*.

* Ces missions sont menées en collaboration avec les associations professionnelles

L'institution responsable de la formation professionnelle initiale :
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Service de la formation professionnelle
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00 – www.ge.ch/ofpc

Formation professionnelle initiale (apprentissage) avec Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Descriptif

C'est une formation de type dual (entreprise-école), plus connue sous le terme d'apprentissage. Cette formation s'inscrit dans le processus de formation professionnelle Suisse (LFPr), Loi fédérale entrée en vigueur le 01.01.2004). Cette loi prévoit que les formations d'une durée de 2 ans se terminent par un examen qui donne droit, en cas de réussite, à l'Attestation fédérale de formation professionnelle.

Durée 2 ans.

Public-cible Jeunes et adultes qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure d'entreprendre une formation en 3 ou 4 ans.

Objectifs Acquérir des compétences professionnelles permettant, au terme de la formation, soit une insertion dans le marché du travail, soit de raccorder la deuxième année de formation de la profession apparentée au niveau CFC.

Titre obtenu La réussite de l'examen de fin de formation donne droit à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Engagement de l'entreprise

Devenir entreprise formatrice Pour former un-e apprenti-e, l'entreprise doit obtenir une autorisation délivrée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Les conditions à remplir sont:

- Disposer d'infrastructures et d'activités appropriées
- Disposer d'un formateur ou d'une formatrice qualifié-e et ayant obtenu l'Attestation fédérale de formateur/trice d'apprenti-e-s (EduPros)

Contrat Un contrat d'apprentissage (art. 344 à 346 du CO) est conclu entre l'apprenti-e et l'entreprise ou les entreprises formatrice-s. Le début de la formation doit coïncider avec le début des cours théoriques de l'école professionnelle (fin du mois d'août). Le contrat doit être approuvé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à Genève. Les formulaires officiels sont à disposition auprès de cet Office ou téléchargeables sur www.ge.ch/ofpc

Programme et suivi L'entreprise:

- Forme l'apprenti-e en suivant les contenus de la formation fixés par l'ordonnance fédérale et le guide méthodique
- Evalue régulièrement le niveau de formation atteint, la conduite et les aptitudes à exercer l'activité choisie
- Renseigne l'apprenti-e sur ses droits et obligations
- Accorde le temps nécessaire à l'apprenti-e pour suivre les cours théoriques et pratiques
- Pratique le dialogue et répond à toutes les questions
- Collabore avec les représentants légaux (si la personne est mineure), avec les représentants de l'OFPC et de l'école professionnelle.

Formation de formateur-trice

Le-la formateur-trice de l'entreprise doit suivre un cours de formation mis sur pied par l'OFPC (EduPros). Ce cours débouche sur une attestation fédérale de formateur/trice en entreprise. Des possibilités de dispense existent.

Rémunération

- Le salaire est fixé dans le contrat.
- La plupart des associations professionnelles donnent des directives précises pour le salaire. Dans certaines professions une convention collective fixe les salaires.
- Les charges sociales varient en fonction de l'âge de la personne en formation (moins de 18 ans ou plus de 18 ans).
- Tout-e apprenant-e a droit à des vacances annuelles payées. Leur durée est fixée selon le CO et-ou le CCT.

Assurance

L'apprenant-e est assuré-e contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident. Ce point figure dans le contrat de formation.

Démarches pour entrer en formation

Le-la candidat-e

- Postule auprès d'entreprises
- Participe à un entretien d'embauche et remet un dossier personnel
- Passe une visite médicale confirmant l'aptitude à la profession choisie
- Signe un contrat d'apprentissage et le remet à l'OFPC avec les documents nécessaires qui figurent sur www.ge.ch/ofpc.

Engagement de l'institution

Suivi et contrôle de la formation

Le Service de la formation professionnelle de l'OFPC :

- Délivre les autorisations de former aux entreprises*
- Approuve le contrat de formation
- Accompagne les signataires du contrat du début à la fin de la formation *
- Contrôle la qualité et le bon déroulement de la formation *
- Vérifie que les objectifs de la formation ont été atteints *
- Conseille le-la candidat-e afin qu'il-elle réussisse son éventuel raccordement à une formation professionnelle initiale avec CFC*.

* Ces missions sont menées en collaboration avec les associations professionnelles.

L'institution responsable de la formation professionnelle initiale :

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Service de la formation professionnelle

6, rue Prévost-Martin

1205 Genève

Tél. 022 388 44 00

www.ge.ch/ofpc

■ Les stages d'insertion

Ils visent les demandeur-se-s d'emploi inscrit-e-s à l'OCE ou au SRP, à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Ils permettent de connaître et faire connaître concrètement les qualités, compétences et prédisposition de chacun.

Stage de formation

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Descriptif

Public-cible	Personnes éprouvant des difficultés à retrouver un emploi par manque de pratique professionnelle et ayant un niveau B1 (intermédiaire) en français et un droit à au moins 3 mois d'indemnités ; ou bénéficiant d'une prise en charge du SRP (Hospice Général).
Prérequis	Le stage doit être adapté à la formation de l'assuré et s'inscrire dans son projet professionnel. La recherche de stage s'effectue dans des entreprises établies en Suisse, n'étant pas en insolvabilité ou en réduction d'horaire pour raisons économiques.
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Confirmer l'orientation ou la réorientation professionnelle.• Permettre d'acquérir une expérience professionnelle et des compétences en adéquation avec le marché de l'emploi.• Mieux se positionner face au marché de l'emploi.• Acquérir et consolider des connaissances professionnelles, voire révéler d'éventuelles lacunes de formation.• Permettre aux entreprises d'apprécier directement les qualités professionnelles, ainsi que les facultés d'adaptation des stagiaires.• Générer les conditions nécessaires à un engagement.• Développer un réseau de contacts dans le secteur économique.• Mettre en pratique les compétences fraîchement acquises.
Titre obtenu	Certificat de stage de l'entreprise décrivant les activités effectuées, les connaissances acquises et la qualité du travail accompli.
Remarques	<p>Un contrat tripartite de stage est signé par l'assuré, l'entreprise et l'ORP. Le stagiaire poursuit ses recherches d'emploi durant le stage. Le stagiaire est rémunéré par les indemnités de chômage qu'il continue à percevoir en cas de droit ouvert.</p> <p>L'entreprise assure l'encadrement du stagiaire et fixe un plan de formation en rapport avec le poste occupé.</p> <p>Elle s'assure que les objectifs soient atteints et met en œuvre, le cas échéant, les ajustements nécessaires.</p> <p>Une personne responsable du stagiaire est désignée au sein de l'entreprise.</p>
Durée	3 mois

Procédure

L'assuré et son-sa conseiller-ère en personnel ORP ou SRP conviennent de la pertinence d'un stage en lien avec le projet professionnel et la situation personnel de l'assuré.

La proposition de stage est transmise au-à la conseiller-ère en personnel au minimum 10 jours avant le début souhaité du stage.

Transmis à l'employeur, l'accord d'objectifs (contrat de stage) est rempli, daté, et signé par l'assuré et l'employeur avant d'être retourné au-à la conseiller-ère en personnel.

Le-la conseiller-ère en personnel transmet la décision administrative à l'employeur et à l'assuré.

Toute question ou toute demande de modification de contrat doivent être adressées au-à la conseiller-ère en personnel, responsable institutionnel du dossier.

L'institution responsable du stage de formation :

Office cantonal de l'emploi

16 rue des Gares

CP 2555

1211 Genève 2

Informations / réception 022 546 36 66

<https://demain.ge.ch/organisation/office-cantonal-emploi-oce>

Stage professionnel

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Descriptif

Public-cible	Personnes éprouvant des difficultés à retrouver un emploi , ayant un niveau B1 (intermédiaire) en français et ayant le droit au moins à 6 mois d'indemnités de chômage.
Prérequis	Le stage doit être adapté à la formation de l'assuré et s'inscrire dans son projet professionnel. La recherche de stage s'effectue dans des entreprises établies en Suisse, n'étant pas en insolvabilité ou en réduction d'horaire pour raisons économiques
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Permettre d'acquérir une expérience professionnelle et des compétences en adéquation avec le marché de l'emploi.• Mieux se positionner face à un marché de l'emploi.• Acquérir et consolider les connaissances professionnelles, voire révéler d'éventuelles lacunes de formation.• Permettre aux entreprises d'apprécier les qualités professionnelles ainsi que les facultés d'adaptation des stagiaires.• Générer les conditions nécessaires à un engagement.• Permettre à l'assuré de conserver ses aptitudes professionnelles à jour et opérationnelles.• Conserver et développer un réseau de contact dans ce secteur économique
Titre obtenu	Certificat de stage de l'entreprise décrivant les activités effectuées, les connaissances acquises et la qualité du travail accompli.
Remarques	<p>Si l'assuré touche des indemnités de chômage, un contrat tripartite de stage est signé par l'assuré, l'entreprise et l'ORP. Le stagiaire poursuit ses recherches d'emploi durant le stage.</p> <p>L'entreprise assure l'encadrement du stagiaire et fixe un plan de formation en rapport avec le poste occupé.</p> <p>Elle s'assure que les objectifs soient atteints et met en oeuvre, le cas échéant, les ajustements nécessaires.</p> <p>Une personne responsable du stagiaire est désignée au sein de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise prend à sa charge 25 % de l'indemnité journalière brute correspondant au degré d'activité, mais au minimum Fr. 500.- / mois. La caisse de chômage de l'assuré établit un décompte et une facture à l'intention de l'employeur à la fin de la mesure.</p>
Durée	6 mois au maximum

Procédure

L'assuré et son-sa conseiller-ère en personnel ORP ou SRP conviennent de la pertinence d'un stage en lien avec le projet professionnel et la situation personnel de l'assuré.

La proposition de stage est transmise au-à la conseiller-ère en personnel au minimum 10 jours avant le début souhaité du stage.

Transmis à l'employeur, l'accord d'objectifs (contrat de stage) est rempli, daté, et signé par l'assuré et l'employeur avant d'être retourné au-à la conseiller-ère en personnel.

Le-la conseiller-ère en personnel transmet la décision administrative à l'employeur et à l'assuré.

Toute question ou toute demande de modification de contrat doivent être adressées au-à la conseiller-ère en personnel, responsable institutionnel du dossier.

L'institution responsable du stage professionnel :

Office cantonal de l'emploi

16 rue des Gares

CP 2555

1211 Genève 2

Informations / réception 022 546 36 66

<https://demain.ge.ch/organisation/office-cantonal-emploi-oce>

Stage d'intégration professionnelle

Descriptif

- Objectifs**
- Favoriser le retour à l'autonomie et à l'emploi par une expérience pratique en entreprise.
 - Tester ses aptitudes dans un domaine d'activité en se confrontant à des situations concrètes.

Durée De 1 semaine à 6 mois.

Public-cible Jeunes et adultes en rupture sociale et/ou professionnelle

Engagement de l'institution responsable du stagiaire

- Elle prépare son-sa stagiaire à cette expérience professionnelle en définissant des objectifs atteignables et mesurables.
- Elle effectue le suivi de son-sa stagiaire en collaboration avec l'entreprise.
- Elle est à disposition de l'entreprise pour résoudre toute difficulté pouvant survenir tout au long du stage.
- Elle évalue son-sa stagiaire au terme du stage et le cas échéant l'aide à la recherche d'un emploi.

Engagement de l'entreprise

- Objectifs**
- Elle accueille, encadre et évalue le-la stagiaire.
 - Elle informe l'institution responsable de toutes absences et de tous problèmes rencontrés.
 - Elle délivre au-à la stagiaire, à la fin du stage, une attestation mentionnant les activités effectuées ainsi que les connaissances et aptitudes spécifiques détectées et/ou acquises durant le stage.

Contrat La forme du contrat de stage est définie par l'institution responsable du stage.

Rémunération Le montant de l'indemnité est défini dans le contrat.

Assurance Le-la stagiaire est assuré-e contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident.

Les institutions responsables du stage d'intégration :

Service de probation et d'insertion (SPI)

1222 Vesenaz Tél. (+41) 022 388 16 40 www.ge.ch/spi

Etablissements publics pour l'intégration (EPI) - service socioprofessionnel

1208 Genève Tél. (+41) 022 949 03 01 www.epi-ge.ch

Onex Solidaire - OSEO

1213 Onex Tél. (+41) 022 870 00 61 www.oseo-ge.ch/

Stage de transition professionnelle duale

Généralités

Descriptif

Ce stage fait partie des mesures préparatoires destinées aux jeunes libérés de la scolarité obligatoire.

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes ayant terminé la scolarité obligatoire ne parviennent pas à entreprendre une formation professionnelle. Ce stage leur permet de se préparer progressivement aux attentes du monde du travail et d'améliorer leur niveau scolaire, afin d'intégrer une formation professionnelle certifiée.

Durée

- Une année scolaire (soit 10 mois).

Cette année scolaire se déroule en alternance, soit deux jours à l'école pour consolider les connaissances scolaires et trois jours en entreprise.

Objectifs

Le stage a pour buts essentiels :

- La confrontation à la vie pratique
- L'acquisition de connaissances de l'entreprise et de la branche d'activité.

Public-cible

Les élèves proviennent généralement du cycle d'orientation (9^e non promus, classes ateliers, classes d'accueil), des écoles de formation préprofessionnelle et des classes d'accueil du postobligatoire. Ils sont âgés de 19 ans maximum.

Engagement du-de la stagiaire

Objectifs

Le-la stagiaire s'engage

- A présenter sur demande un certificat médical d'aptitude au travail fourni par son médecin ou par le Service de la santé de la jeunesse du DIP.
- A effectuer son stage durant la période susmentionnée.
- A tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de son stage.
- A exécuter consciencieusement les tâches qui lui seront confiées et à observer toute la confidentialité demandée.
- A respecter les normes et les consignes en vigueur dans l'entreprise.
- A suivre le programme scolaire.

Suivi du stagiaire

Engagement de l'école

Le secteur de la transition professionnelle duale s'engage :

- A assurer le suivi des élèves placés dans les entreprises
- A envisager, en cas de problèmes majeurs qui conduiraient à la rupture de la convention, une solution de remplacement (placement dans une autre entreprise notamment, avec l'aide du Service de la formation professionnelle).

Engagement de l'entreprise

Stage probatoire	Un stage d'essai d'une semaine permet à l'entreprise d'évaluer le projet du candidat. A l'issue de ce stage, l'entreprise accepte ou non le-la stagiaire pour l'année scolaire, à raison de trois jours par semaine, pendant dix mois.
Convention de travail	Le stage de transition professionnelle duale fait l'objet d'une convention signée par l'entreprise, le-la stagiaire et ses répondants légaux. Cette convention doit être adressée au Centre de la transition duale.
Programme du stage	L'entreprise s'engage à préparer au mieux le-la stagiaire en vue d'une intégration future à une formation professionnelle dans la profession envisagée.
Horaire	Le-la stagiaire participera à la vie de l'entreprise 24 heures par semaine, soit 3 jours de 8 heures.
Vacances	L'entreprise doit accorder au-la stagiaire les vacances correspondant à celles des personnes en formation professionnelle initiale (2 jours par mois à prendre pendant les vacances scolaires, y compris durant la dernière semaine du mois de juin), les jours fériés officiels en sus.
Suivi du-de la stagiaire	L'entreprise doit informer l'école de toute modification intervenant dans le déroulement du stage et de tout incident de nature à compromettre celui-ci.
Indemnité	L'entreprise verse au-la stagiaire un salaire mensuel brut correspondant à la moitié du salaire de 1 ^{ère} année de formation professionnelle initiale. La dernière liste des salaires publiée par l'OFPC faisant foi.
Assurance	L'entreprise s'engage à assurer le-la stagiaire contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident.

Les institutions responsables du stage de transition professionnelle duale :

Direction générale de l'enseignement secondaire II

Centre de Formation Pré-Professionnelle

40, avenue de Châtelaine

1203 Genève

Tél. 022 388 73 20

<https://edu.ge.ch/site/cfpp/classe-duale/>

ECFP Ecole de formation préprofessionnelle Raymond Uldry

1, chemin du Domaine Party

1224 Chêne-Bougeries

Tél. 022 546 40 99

ECFP Ecole de formation préprofessionnelle de Conches

20, chemin J-F Dupuy

1231 Conches

Tél. 022 388 24 76

ECFP Ecole de formation préprofessionnelle de Lancy

63, av. des Communes-Réunies

1212 Grand-Lancy

Tél. 022 388 67 34

Stage de préqualification

Description

Généralités

Ce stage fait partie des mesures préparatoires et préqualifiantes destinées aux jeunes ayant suivi le cycle d'orientation. Il doit leur permettre de raccorder une formation professionnelle initiale CFC ou AFP, telle que définie dans la loi fédérale sur la formation professionnelle. L'entreprise accueillant ce type de stagiaire doit être en possession **d'une autorisation de former** délivrée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Durée

Minimum 1 mois et au maximum 10 mois. Il peut être prolongé de 2 mois au maximum (art.7, LFP).

Il ne débute pas avant le 1er septembre de l'année en cours et ne se termine pas au-delà du mois d'août de l'année suivante.

Public-cible

Jeunes ayant suivi le cycle d'orientation et ayant un niveau scolaire et des capacités adéquates leur permettant d'envisager la poursuite d'un apprentissage dans la profession concernée.

Objectifs

Ce stage est destiné à des jeunes ayant besoin de développer une attitude positive à l'égard de la formation, de consolider leurs connaissances scolaires, de confirmer leur orientation ou encore de valoriser leurs compétences. Il doit être proposé à des candidat-es qui ne sont en mesure de signer un contrat d'apprentissage.

Engagement de l'entreprise

Contrat

Un contrat est conclu entre le-la stagiaire et l'entreprise. La profession choisie correspond à une formation professionnelle initiale. Le contrat est approuvé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Déroulement du stage

Le stage se déroule en 3 étapes (adaptées en fonction de la durée du stage) :

- | | | |
|----------------------|---|---|
| 1er mois | • | Immersion dans l'entreprise, appropriation de l'environnement de travail. |
| Du 2ème au 4ème mois | • | Développement des attitudes professionnelles. |
| Dès le 5ème mois | • | Apprentissage des gestes métier. |

Un plan de formation est établi **dès que le stage dure plus de 3 mois**.

Le répondant de l'entreprise s'engage :

Encadrement

- A encadrer et préparer le-la stagiaire à entrer en formation professionnelle.
- Dans un processus de formation.
- A informer l'autorité de surveillance de toute modification intervenant dans le déroulement du stage et de tout incident de nature à compromettre celui-ci.
- A accorder au-la stagiaire le temps nécessaire pour suivre une mesure de soutien scolaire.
- S'engage à soutenir le-la stagiaire dans ses efforts de recherche de place d'apprentissage (s'il ne l'engage pas).

Evaluation

- A évaluer les compétences acquises par le-la stagiaire

Engagement de l'entreprise (suite)

Attestation

- Signe l'attestation établie en fin de stage ainsi que la reconnaissance d'attitudes professionnelles. Cette attestation remplace le certificat de travail.

Rémunération

Un salaire mensuel brut correspondant au salaire de 1ère année d'apprentissage dans la profession concernée est versé au stagiaire.

Assurance

L'entreprise s'engage à assurer le-la stagiaire contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accidents.

Engagement de l'institution

Suivi et évaluation

Les candidat-e-s bénéficient d'un suivi de la part de l'OFPC. Dans ce but, la personne référente :

- Accompagne les signataires du contrat du début à la fin du stage
- Propose des mesures de soutien adéquates en cas de difficultés rencontrées
- Conseille le-la stagiaire afin qu'il-elle réussisse à débiter un apprentissage.

L'institution responsable du stage de préqualification à une formation professionnelle

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

- Cap Formations
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 01

<http://citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Geneve/Rupture-de-formation/CAP-Formations>

Formation Professionnelle
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00

<http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Geneve/Apprentissage/L-apprentissage-en-general>

Interface Entreprises
4bis, rue Prévost-Martin
Case postale 192
1211 Genève 4

Tél. +41 22 388 44 71
Fax +41 22 546 98 24

interface@etat.ge.ch
<http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Geneve/Entreprise/Interface-Entreprises>